



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Réforme Régionale Incidences sur les services de la DRFIP du Rhône

La CFTC Finances Publiques du Rhône a été invitée par le syndicat CFDT Finances Publiques du Rhône à assister à la réunion d'information sur la future Région-Auvergne et Rhône Alpes.

7 nouvelles régions vont être fusionnées en l'occurrence la DRFIP de Rhône-Alpes avec celle d'Auvergne.

Pour chaque nouvelle région, un Préfet préfigurateur (en l'occurrence celui du Rhône) est chargé d'animer et de coordonner la réforme en lien avec les directions régionales concernées ainsi que les élus territoriaux.

IL a été indiqué qu'a priori, le transfert des missions régionales de la DRFIP d'Auvergne s'effectuerait sur la DRFIP du Rhône à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- pour le contrôle budgétaire régional
- l'expertise économique et financière
- la politique immobilière de l'Etat
- la paierie régionale.

Le nombre d'emplois concerné par ce transfert est de 17 emplois sur la DRFIP d'Auvergne.

Ces mêmes missions concernent 42 emplois environ en Rhône-Alpes.

La certification des fonds structurels européens est maintenue en l'état (la validation étant déjà intervenue pour la période allant de 2014 à 2020).

Les projets d'organisation seront soumis au Gouvernement pour le 30 juin 2015 et feront l'objet de décisions du Premier Ministre en juillet.

L'automne 2015 sera consacré à la préparation des conditions juridiques et administratives des nouvelles structures.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES DRFIP DU RHONE

David Leyrat

Tel 04 78 63 34 58

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



La création juridique de la nouvelle organisation de l'Etat sera rendue effective au 1^{er} janvier 2016, puis les nouvelles structures régionales seront mises en place progressivement.

Le contrôle budgétaire en région reste opérationnel de manière transitoire dans chacune des deux directions pour le volet opérateur tant des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) que des groupements d'intérêt public (GIP).

Les Missions d'Expertise Economique et Financière (MEEF) seront fusionnées.

La mission départementale de soutien aux entreprises en difficulté dépendant de la MEEF (CCSF, CODEFI, COMEXECO) restera de la compétence des Directeurs Départementaux.

La politique immobilière de l'Etat sera exercée par le Préfet de Région.

Le Responsable de la Politique Immobilière de l'Etat (RPIE) poursuivra son rôle de conseil en matière immobilière auprès du Préfet.

Ce RPIE animera toujours le Réseau Départemental des Responsables Immobiliers de l'Etat (RDPIE).

Le RRPIE sera positionné à Lyon, et un RDPIE sera en poste dans chaque département de la nouvelle Région.

Les Paieries Régionales d'Auvergne et de Rhône-Alpes exerceront leurs missions de tenue de la comptabilité de leur conseil régional jusqu'au 31 décembre 2015, fin d'exercice **sans journée complémentaire**.

Après la finalisation des comptes de gestion 2015, les agents de la Paierie Régionale d'Auvergne rejoindront une affectation sur Clermont (sur une structure GP).

A partir du 1^{er} janvier 2016, la Paierie Régionale de Rhône-Alpes sera compétente pour la nouvelle région.

Le transfert de charges devrait être compensé au prochain TAGERFIP par un abondement des effectifs nécessaires à l'accroissement des missions.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES DRFIP DU RHONE

David Leyrat

Tel 04 78 63 34 58

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



La DRFIP d'Auvergne a reçu individuellement chaque agent concerné par la réforme régionale.

En cas de suppression d'emploi, aucun agent de catégorie A, B ou C n'a à souscrire de demande de mutation au plan national.

Chaque agent conservera son affectation nationale (direction / RAN / mission-structure) et bénéficie du maintien dans sa commune d'affectation locale.

Pour les Agents qui souhaiteraient rejoindre les structures de la DRFIP 69 concernées :

L'affectation des agents dans les services sera réalisée dans le cadre des mouvements locaux selon la règle classique de l'ancienneté administrative, dès lors que les agents posséderont la bonne RAN/Mission-structure. Les RAN et Mission-Structure sont les suivantes :

- service de la " paierie régionale "
RAN de Lyon
Mission/structure " Gestion des comptes publics " pour les agents A, B et C
- Service de direction (Politique immobilière de l'état, Contrôle budgétaire régional, Action économique et financière) :
 - RAN de Lyon
 - Mission structure " Direction " pour les agents A et B
 - Mission structure " Gestion des comptes publics " ou " Gestion fiscale " pour les C

Les agents en poste à la Paierie régionale de Rhône-Alpes n'auront pas à formuler de fiche de vœux pour rester sur leur service.

S'ils souhaitent changer de service, ils exprimeront un choix sur une fiche de vœux.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES DRFIP DU RHONE

David Leyrat

Tel 04 78 63 34 58

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com